



République Française - Département du Doubs - Canton de Saint-Vit -
Commune d'EMAGNY

Séance du conseil municipal du 3 avril 2018

Nombre de conseillers : En exercice : 12 Présents : 7 Absents : 5 Votants : 10

Date de convocation : 23/03/2018

Affichage le : 23/03/2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : Joël BERGER, Nadine BESSON, Antoine COTTIN, Virginie FRELIN, Suzanne HUOT, Muriel KHALFAOUI, Gérard PERRIN

EXCUSÉS : Christelle BOURGEOIS procuration à Joël BERGER, Bernard FIROBIND procuration à Suzanne HUOT, Martial DARDELIN procuration à Antoine COTTIN

ABSENT : Jean-Yves AIT ALLOUACHE, Valère VIOLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Suzanne HUOT

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance,

Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance du Conseil Municipal,

Comptes de Gestion 2017 (budget principal et budgets annexes),

Comptes Administratifs 2017 (budget principal et budgets annexes),

Affectation de résultats en section de fonctionnement et investissement (budget principal et budgets annexes),

Vote des taux des taxes locales,

Vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2018,

Examen et vote des budgets 2018 (budget principal et budgets annexes),

Examen des demandes de subventions par les associations pour l'année 2018,

Questions financières :

Prix vente de bois vers la Gare et au Camping

Questions diverses.

1) Désignation secrétaire de séance

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal, et procède à la vérification du quorum.

A l'unanimité, le conseil municipal nomme Suzanne HUOT secrétaire de séance.

Vote : Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

2) Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 février 2018.

Martial Dardelin indique que dans le point 3, lors du débat, il a également souhaité que l'on puisse mettre en concurrence trois établissements bancaires mais a pris acte de l'échéance imminente du renouvellement au moment du conseil municipal ne permettant plus cette consultation.

Gérard Perrin précise qu'au sujet de la convention générale et commune (point 5) il a voté contre et non une abstention.

b. Budget Assainissement : Vote du compte de gestion et du Compte Administratif 2017

Le compte de gestion 2017 présenté retrace les opérations en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Etabli par le trésorier, il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité.

Section de Fonctionnement

Dépenses :	81 287,55 €	
Recettes :	68 862,90 €	Résultat de l'exercice : Déficit de - 12 424,65 €

Section d'Investissement

Dépenses :	37 505,53 €	
Recettes :	16 094,84 €	Résultat de l'exercice : Déficit de - 21 410,51 €

Résultat d'exécution du budget assainissement :

Section de Fonctionnement

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016 :	+ 9 908 ,35 €
Résultat de l'exercice 2017 :	- 12 424,65 €
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	- 2 516,30 €

Section d'Investissement

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016 :	+ 10 515,82 €
Résultat de l'exercice 2017 :	- 21 410,51 €
Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	- 10 894,69 €

Le compte de gestion du **Budget Assainissement** est soumis au vote de l'assemblée.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Le compte Administratif 2017 n'est pas voté vu le quorum.

Délibération 2018/04/03/03

c. Budget Eau : Vote du compte de gestion et du Compte Administratif 2017

Le compte de gestion 2017 présenté retrace les opérations en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Etabli par le trésorier, il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité.

Section de Fonctionnement

Dépenses :	46 838,83 €	
Recettes :	56 106,34 €	Résultat de l'exercice : Excédent de 9 267,51 €

Section d'Investissement

Dépenses :	25 927,95 €	
Recettes :	26 957,45 €	Résultat de l'exercice : Excédent de 1 029,50 €

Résultat d'exécution du budget eau :

Section de Fonctionnement

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016 : 58 579,14 €
Résultat de l'exercice 2017 : 9 267,51 €
Résultat de clôture de l'exercice 2017 : + 67 846,65 €

Section d'Investissement

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016 : - 1 223,58 €
Résultat de l'exercice 2017 : 1 029,50 €
Résultat de clôture de l'exercice 2017 : - 194,08 €

Le compte de gestion du **Budget Eau** est soumis au vote de l'assemblée.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Le compte Administratif 2017 n'est pas voté vu le quorum.

Délibération 2018/04/03/04

4) Examen et Vote des taux 2018 des taxes locales :

Le Maire informe le Conseil Municipal du montant des produits des taxes locales ainsi que des bases d'imposition notifiées pour 2018.

Exposé du Maire entendu et après délibération, les membres du Conseil Municipal décident de fixer les taux des taxes selon le tableau ci-dessous :

- taxe d'habitation	taux 2017 : 11,98 %	taux 2018 : 12 %
- taxe foncière sur le bâti	taux 2017 : 9,82 %	taux 2018 : 9,83 %
- taxe foncière sur le non-bâti	taux 2017 : 14,28 %	taux 2018 : 14,30 %
- cotisation foncière des entreprises (CFE)		

Ce qui représente une augmentation de 1.001442.

Le conseil municipal - exposé entendu - après délibération - décide d'adopter cette proposition

Autorise le Maire à mandater et signer tout document relatif à cette proposition.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2018/04/03/05

5) Vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2018

a. Tarif eau potable 2018

Le maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir le tarif d'eau potable pour l'année 2018, à savoir :

Redevance semestrielle Eau :

De 0 à 100 m³ : 1.20 €
De 101 à 500 m³ : 1.05 €
+ de 500 m³ : 0.92 €

Abonnement annuel compteur :

3 m3 : 17.00 €
5 m3 : 18.00 €
7 m3 : 19.00 €

D'autre part, la redevance pour pollution domestique applicable à toutes les factures d'eau reste identique par rapport à l'année 2017, soit 0,29€/m3, d'après la notification de l'Agence de l'Eau.

Le conseil municipal – exposé entendu – après délibération – décide de maintenir les tarifs de l'eau pour l'année 2018 et autorise le Maire à mandater et signer tout document relatif à cette proposition.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2018/04/03/06

b. Tarif assainissement 2018

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir pour 2018 les montants de la redevance assainissement et de la part fixe, à savoir :

Redevance assainissement
- 2,00 €/m3

Part fixe : 30 € par an. Cette part fixe est prélevée en deux fois selon les 2 périodes de facturation.

L'Agence de l'Eau a notifié le taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte qui doit être perçue sur toutes les factures d'assainissement, le tarif est de 0,155 €/m3.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2018/04/03/07

6) Examen et vote des budgets 2018 (budget principal et budget annexe)

a. Budget communal 2018

Le Conseil municipal, après avoir étudié par chapitre les propositions du Maire, décide de porter l'ensemble des dépenses et recettes du BP 2018 comme suit :

Section de fonctionnement – Dépenses :

- Total Dépenses : 542 546,00 €

Section de fonctionnement – Recettes :

- Total Recettes : 376 781,03 €

- 002 excédent reporté : 165 764,97 €

TOTAL de la section fonctionnement :

Dépenses : 542 546,00 €

Recettes : 542 546,00 €

Section d'investissement - Dépenses :

- Total Dépenses :	158 767,00 €
- RAR dépenses :	182 095,00 €

Section d'investissement - Recettes :

- Total Recettes :	193 430,03 €
- RAR recettes :	35 564,00 €
- 001 excédent reporté :	111 867,97 €

TOTAL de la section d'investissement :

Dépenses :	340 862,00 €
Recettes :	340 862,00 €

TOTAL du BUDGET :

Dépenses :	883 408,00 €
Recettes :	883 408,00 €

Vote : Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération 2018/04/03/08**b. Budget 2018 du service de l'assainissement**

Le Conseil municipal, après avoir étudié par chapitre les propositions du Maire, décide de porter l'ensemble des dépenses et recettes du BP 2018 comme suit :

Section de fonctionnement - Dépenses :

- Total Dépenses :	77 161,00 €
--------------------	-------------

Section de fonctionnement - Recettes :

- Total Recettes :	77 161,00 €
--------------------	-------------

TOTAL de la section fonctionnement :

Dépenses :	77 161,00 €
Recettes :	77 161,00 €

Section d'investissement - Dépenses :

- Total Dépenses :	186 833,31 €
- 001 déficit reporté :	10 894,69 €

Section d'investissement - Recettes :

- Total Recettes :	197 728 €
--------------------	-----------

TOTAL de la section d'investissement :

Dépenses :	197 728 €
Recettes :	197 728 €

TOTAL du BUDGET :

Dépenses :	274 889 €
------------	-----------

Recettes : 274 889 €

Vote : Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération 2018/04/03/09

c. Budget 2018 du service de l'eau

Le Conseil municipal, après avoir étudié par chapitre les propositions du Maire, décide de porter l'ensemble des dépenses et recettes du BP 2018 comme suit :

Section de fonctionnement - Dépenses :

- Total Dépenses : 115 662,57 €

Section de fonctionnement - Recettes :

- Total Recettes : 54 373,00 €

- 002 excédent reporté : 61 289,57 €

TOTAL de la section fonctionnement :

Dépenses : 115 662,57 €

Recettes : 115 662,57 €

Section d'investissement - Dépenses :

- Total Dépenses : 63 235,00 €

- RAR dépenses : 8 344,00 €

- 001 déficit reporté : - 194,08 €

Section d'investissement - Recettes :

- Total Recettes : 69 792,08 €

- RAR recettes : 1 981,00 €

TOTAL de la section d'investissement :

Dépenses : 71 773,08 €

Recettes : 71 773,08 €

TOTAL du BUDGET :

Dépenses : 187 435,65 €

Recettes : 187 435,65 €

Vote : Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération 2018/04/03/10

7) **Examen des demandes de subventions par les associations pour l'année 2018**

a. Subvention aux écoles 2018

Le Maire propose de verser, comme chaque année, une subvention communale aux écoles pour aider à la réalisation des projets.

Monsieur le Maire propose de maintenir le montant de la subvention versée, soit 35 € par enfant domicilié à Emagny.

Les élus renouvellent leur accord pour verser 35 € par enfant d'Emagny en primaire et en secondaire.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident :

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

b. Subvention à Flor'anim pour l'année 2018

Le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention de l'association Flor'Anim. Il propose de verser comme chaque année une subvention communale à cette association très impliquée sur la commune en particulier en matière de fleurissement.

Le Maire propose de verser 1 000 € pour l'année 2017 à l'association Flor'anim.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident :

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

c. Subvention au Football Club Emagny/Pin pour l'année 2018

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de subvention faite par le club de foot d'Emagny/Pin pour cette année. Les responsables du club de foot préfèrent solliciter le versement d'une subvention pour le fonctionnement du club.

La Maire propose de verser la somme de 500 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident :

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

d. Subvention à l'association « club loisirs féminins » pour l'année 2018

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention déposée par l'association « club loisirs féminins » afin de pouvoir aider cette association.

La Maire propose de verser la somme de 200 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident :

Vote : Pour : 9 Abstention : 1 Contre : 0

e. Subvention à l'association « Amicale des sapeurs-pompiers d'Emagny pour l'année 2018

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de subvention déposée par l'Amicale des sapeurs-pompiers d'Emagny pour l'année 2018 afin de pouvoir accompagner cette association dans la concrétisation de leurs projets.

Le Maire propose de verser la somme de 200 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident :

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

f) Subvention à l'Harmonie de Pin et d'Emagny pour l'année 2018

Le Maire propose de verser, comme chaque année, une subvention communale à l'association Harmonie de Pin et d'Emagny et du concert « HarmonieS ».

Le Maire propose de verser la somme de 2 500 €.

Après débat, une somme de 2000 € sera versée.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

g) Subvention aux anciens combattants

Le Maire propose de verser, comme les années précédentes, une subvention aux anciens combattants pour les aider aux frais financiers.

Le Maire propose de verser la somme de 100 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident de verser 100 €..

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2018/04/03/11

8) Questions financières : prix de vente de bois

Suite à l'enlèvement de quelques arbres vers la Gare, le prix de bois pour 5 stères est de 50 €.

M Bruggmann André et Guillemillot les ont acheté et fabriqué. Cout : 50 € chacun.

Par contre un frêne a été enlevé sur l'ex-terrain de camping avec quelques arbres (voir la photo sur le site internet) :

Nombre de stères : 7 - prix de 15 € le stère soit 105 €.

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2018/04/03/12

9) Convention de chasse entre Emagny et Pin.

Lors de la convention de chasse entre les ACCA d'Emagny et l'ACCA de Pin, une erreur a été commise sur un document. L'engagement de la commune de Pin est le territoire cadastré : section B3, parcelles N° 308, 458, 460, 504, 505 506, 507, 508, 509 524, 552 et **le 309 pour une contenance de 41 ha 18 ca 64 ca** (et non uniquement comme indiqué de 40ha47a04ca).

Vote : Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2018/04/03/13

A Emagny le 10 avril 2018.

Le Maire

Joël BERGER